AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0937
FR001400Q9V2-FS0462

6 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du Code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXOSENS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2025, complété notamment par un courrier reçu le 6 juin 2025, le concert composé des sociétés HLD Europe SCA, Invest Prince Henri SCA et Invest Gamma[1] a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2025, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société EXOSENS et détenir 16 362 394 actions EXOSENS représentant autant de droits de vote, soit 32,22% du capital et des droits de vote de cette société[2] répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% actions et droits de vote**
HLD Europe SCA	12 840 285	25,28
Invest Prince Henri	2 050 513	4,04
Invest Gamma	1 471 596	2,90
Total concert	**16 362 394**	**32,22**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EXOSENS hors marché.

[1] La société Invest Gamma est contrôlée au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des fonds gérés par Five Arrows Managers SAS.

[2] Sur la base d'un capital composé de 50 782 552 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.